

« PUBLIQUES, ÉCOLES NEUTRES ; tous ces mots peuvent sonner plus
 « ou moins harmonieusement à l'oreille de certaines gens, mais
 « le fait pur et simple, dénudé de tout ce qui peut tromper et
 « réduit à sa triste réalité, c'est que la législature, tout en abolis-
 « sant les Écoles catholiques, a passé des lois qui non seulement
 « maintiennent les Écoles protestantes dans toute leur intégrité,
 « mais même leur assurent, quoique *seclaires*, toute la part d'ar-
 « gent public à laquelle les catholiques auraient droit. La loi
 « prétend même forcer les catholiques à payer pour le support
 « de ces écoles où la foi de leurs enfants ne peut manquer d'être
 « exposée et où vos convictions les plus sacrées, Nos Très Chers
 « Frères, reçoivent un démenti aussi pénible qu'injuste.

« L'examen le plus rapide des nouvelles lois suffit pour mon-
 « trer qu'elles ont été inspirées par un sentiment d'hostilité
 « contre les catholiques et que l'idée protestante domine toute
 « cette législation..... »

A la vue de cet état de choses par lequel on veut ravir la foi
 des enfants catholiques de Manitoba, dépoùiller l'Église de ses
 droits sacrés et indestructibles, notre cœur est navré de douleur.
 Nous ne pouvons pas, comme gardiens des prérogatives de notre
 Sainte Mère l'Église, rester froids spectateurs des persécutions
 que l'on veut lui faire subir. C'est un devoir de conscience pour
 Nous de rappeler à tous les fidèles de nos provinces la vraie
 doctrine touchant le contrôle de l'Église sur l'éducation des
 enfants catholiques dans les écoles.

Sans vouloir entrer sur le terrain politique, Nous Nous
 croyons dans la nécessité de proclamer ces principes et d'en
 réclamer l'application au nom de l'Église. Comme citoyens nous
 pouvons faire des concessions ; mais comme catholiques nous ne
 pouvons transiger. C'est aussi le devoir de tous les catholiques,
 à quelque parti, à quelque position sociale qu'ils appartiennent,
 de s'affirmer les enfants soumis et dévoués de l'Église. Il ne
 serait pas digne de ce nom celui qui sacrifierait ces droits pour
 quelque considération d'un ordre inférieur. Ce serait une trahi-
 son de laisser persécuter l'Église et lui ravir ses enfants. C'est donc
 un devoir pour tous de prier, de travailler, chacun dans sa
 sphère d'action, pour que justice parfaite soit rendue et cela sans
 troubler la paix qui est si nécessaire à la prospérité de notre
 pays.

Sera la présente Lettre Pastorale lue et publiée au prône de